

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

REUNION PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Présidence de Mme Myriam ABAD-PERICK, Présidente.

MM. GABRIEL et FANIEL siègent au bureau en qualité de secrétaire.

M. le Gouverneur et Mme la Greffière provinciale assistent à la réunion.

La réunion est ouverte à 15 h 10'.

Mme LA PRESIDENTE.- Je déclare la réunion du 22 septembre ouverte. Avant de passer la parole aux Chefs de groupe, je tiens à excuser l'arrivée tardive de M. le Gouverneur.

Madame BLAISE, vous avez des Conseillers à excuser ?

Mme BLAISE.- Nous sommes au complet Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur GEORGES ?

M. GEORGES.- Nous sommes au complet Mme la Présidente

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DENIS ?

M. DENIS.- Mme PONCIN

Mme LA PRESIDENTE.- Monsieur DRION ?

M. DRION.- Mme LAMBINON

I.- Ordre du jour

II.- Ordre du jour actualisé

III.- Lecture du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Point 1 de l'ordre du jour actualisé.

Lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2011.

Je donne la parole à M. le Deuxième Secrétaire pour la lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2011.

(M. FANIEL, Deuxième Secrétaire, donne une lecture du résumé du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2011).

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Monsieur le Secrétaire. L'approbation du procès-verbal interviendra en fin de séance.

IV.- Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant

Document 10-11/188 : Vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de liste PS de l'Arrondissement de Verviers - District de Spa - en remplacement de Mme Jehane KRINGS, démissionnaire.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 2 de l'ordre du jour : document 10-11/188. Mesdames et Messieurs, nous avons aujourd'hui à procéder à la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial, appelé à siéger en remplacement de Mme Jehane KRINGS, démissionnaire de la liste PS de l'Arrondissement de Verviers, District de Spa.

Le Conseil prend acte de la démission de Mme Jehane KRINGS.

Il va d'abord être procédé à la désignation, par voie de tirage au sort, d'une commission spéciale de vérification des pouvoirs pour l'Arrondissement de Verviers, elle sera composée de 7 membres, conformément aux articles 2 et 4 du R.O.I., à savoir M. DEMOLIN, Mme LAMBRIX, M. DEL DUCA, Mme BUDINGER, Mme FRESON, M. JADOT et Mme ALBERT.

Nous allons suspendre nos travaux pendant quelques instants afin de permettre à la Commission que nous venons de désigner de s'acquitter de sa mission. Elle voudra bien se réunir au Salon LOUIS XV.

Après cette interruption de séance, nous reprenons nos travaux.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

J'invite le rapporteur, Mme LAMBRIX à nous faire connaître les conclusions de la Commission spéciale de vérification, pour l'arrondissement de Verviers. Vous avez la parole Mme la Conseillère.

Mme LAMBRIX, rapporteur (à la tribune). - Merci Mme la Présidente. Chers Collègues. Au nom de votre Commission spéciale réunie en séance ce jour sous la présidence de M. DEMOLIN et à laquelle assistait moi-même, M. DEL DUCA, Mme BUDINGER, Mme FRESON, M. JADOT et Mme ALBERT.

J'ai l'honneur de faire rapport sur la vérification des pouvoirs d'un Conseiller provincial suppléant de l'arrondissement de Verviers afin de pourvoir au remplacement de Mme Jehane KRINGS démissionnaire.

M. Yoann FREDERIC, né le 15 juillet 1982 et domicilié rue Jean Gérardy, 10 à 4900 SPA, est Premier suppléant en ordre utile de la liste PS du district de Spa à laquelle appartenait Mme Jehane KRINGS.

Par courrier daté du 6 septembre 2011, M. Yoann FREDERIC signifie à la Président du Conseil provincial qu'il accepte le mandat de Conseiller provincial.

Il résulte d'une correspondance avec l'Autorité communale de SPA, daté du 6 septembre 2011, que M. Yoann FREDERIC réunit les conditions d'éligibilité requises et ne se trouve dans aucun cas d'incapacité ou d'incompatibilité prévus par les dispositions décrétales.

A l'unanimité, votre Commission de vérification vous propose, Mesdames les Conseillères provinciales et Messieurs les Conseillers provinciaux d'admettre M. Yoann FREDERIC à la prestation de serment et de procéder à son installation en qualité de Conseiller provincial.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je mets ces conclusions aux voix.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

groupe CDH-CSP, M. Poussart.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(voir procès-verbal officiel).

À l'unanimité. J'invite maintenant M. Yoann FREDERIC, à prêter serment.

M. FREDERIC, Conseiller provincial (de son banc). - Je jure fidélité au Roi, obéissance à la Constitution et aux lois du peuple belge.

(Applaudissements).

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie M. le Conseiller provincial. Je prends acte de votre prestation de serment et vous déclare installé dans vos fonctions de Conseiller provincial.

Je vous souhaite, M. Yoann FREDERIC, la bienvenue dans notre si belle assemblée.

V.- Communication de Mme la Présidente.

Mme LA PRESIDENTE. - Vous trouverez sur vos bancs une enveloppe dans laquelle se trouve un ouvrage intitulé « Les Cinq Vies du Tour de Liège » de M. Didier MALEMPRE, journaliste aux éditions de l'Avenir ainsi que l'ordre du jour actualisé de cette séance.

VI.- Question d'actualité

Document 10-11/A11 : Question d'actualité d'un membre du Conseil provincial relative au Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique.

Mme LA PRESIDENTE.- Je donne la parole à M. DRION ou je cède directement la parole à M. le Député provincial - Président ?

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

M. DRION, Conseiller (de son bancs).- A question claire, réponse certainement claire !

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie. Je cède maintenant la parole à M. le Député provincial - Président qui va répondre pour le Collège provincial. Vous avez la parole M. le Député - Président.

M. GILLES, Député provincial - Président (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Merci pour la confiance qui m'est votée a priori.

Madame la Présidente, Madame la Greffière, Chers Collègues.

Monsieur le Conseiller provincial et chef de groupe, Dominique DRION, interroge le Collège provincial sur sa volonté de recourir au financement proposé par la Commission européenne, la Banque européenne d'investissement et deux banques privées, pour des projets visant l'amélioration énergétique.

En concertation avec mon Collègue Georges PIRE, je répondrai, à cette question d'actualité.

Pour situer le contexte de ce nouveau Fonds européen pour la promotion de l'efficacité énergétique, il s'agit, en fait, de la réaffectation de moyens non dépensés du Plan de relance européen dans le secteur de l'énergie.

Ce Fonds a pour objet de fournir des financements destinés à favoriser l'efficacité énergétique et les énergies renouvelables, entrepris par le secteur public et privé dans l'Union européenne, rentrant dans le plan global 20/20/20, à savoir la réduction d'ici 2020 des émissions de gaz à effet de serre de 20 %, porter à 20 % la part des énergies renouvelables et améliorer l'efficacité énergétique de 20 %.

Les investissements éligibles sont la rénovation des bâtiments publics afin d'améliorer leur efficacité énergétique ou de basculer vers les énergies renouvelables, mais aussi des projets de cogénération à base d'énergies renouvelables, l'intégration de solutions propres en matière de transport public, notamment les véhicules électriques et à hydrogène, le développement de l'infrastructure locale, y compris un éclairage urbain efficace, ainsi que le stockage de l'électricité.

Vous voyez donc que les objectifs de ce fonds dépassent largement les compétences des Provinces et d'après les informations

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

dont je dispose à ce jour, plusieurs inconnues subsistent encore, puisque le règlement doit encore être formellement approuvé par le Conseil avant la fin de l'année.

Le taux n'est pas encore connu. Il s'agit bien d'un financement et pas d'un subside. La BEI finance en règle générale 50 % du projet et vous n'ignorez pas que la Province de Liège n'hésite pas à recourir aux services de la BEI, il faut d'ailleurs s'en féliciter, à l'occasion de projets d'envergure qu'elle soutient, tels par exemple le projet de mobilité à Liège et la sécurisation d'approvisionnement de la région liégeoise en eau alimentaire.

Le montant fixé actuellement à 267 millions d'euros devrait être réparti géographiquement et, peut-on le supposer, selon les objectifs poursuivis. En divisant ce montant par 27, il resterait 10 millions d'euros pour la Belgique, même si ce fonds est amené à s'accroître.

Dans cette enveloppe, quelle sera la part réservée à la rénovation des bâtiments ?

Je voudrais rappeler la démarche du Collège provincial pour financer ses projets d'amélioration de l'efficacité énergétique : d'une part, pour la construction de bâtiments neufs, le Collège s'est fixé l'objectif d'atteindre le standard passif notamment pour les Campus de VERVIERS, nous en reparlerons dans la proposition budgétaire prochaine et LA REID.

Le financement de ces nouvelles constructions bénéficiera de subsides du Fonds des Bâtiments scolaires à concurrence de 60 %. D'autre part, pour les projets de rénovation, le Collège recourt très régulièrement au programme UREBA, qui représente un subside de 30 %.

Malheureusement, le budget réservé par le Gouvernement wallon à ces subventions reste trop bas pour répondre aux demandes, ce qui retarde les projets de la Province de Liège en particulier.

Pour revenir au Fonds européen évoqués, je reste bien sûr très attentif à ses conditions et dès que le règlement européen sera adopté, le Collège envisagera avec les services techniques et financiers l'opportunité d'introduire un voire plusieurs projets provinciaux. Nous aurons l'occasion d'en parler ici même.

Par ailleurs, il est également important de souligner que les bénéficiaires de ce Fonds sont les autorités publiques locales et régionales et aussi les sociétés agissant au nom d'une autorité

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

publique.

Dès lors, l'intercommunale TECTEO, dont la Province de Liège est l'actionnaire majoritaire, et qui dispose désormais d'un secteur « énergies renouvelables » a connaissance également de l'existence de ce Fonds et étudie également toutes les possibilités afin de pouvoir, le cas échéant, en bénéficier.

Voilà donc, on est évidemment des deux côtés de la barre ici à la Province comme à TECTEO, sur la balle, dès que possible pour utiliser ce fond au mieux de l'intérêt de nos concitoyens.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Je vous remercie M. le Député - Président.

VII.- Discussions et/ou votes des rapports soumis à la délibération du Conseil provincial

Document 10-11/189 : Mise en non-valeurs de créances fiscales.

Document 10-11/190 : Mise en non-valeurs de créances dues à la Bibliothèque du Service des Affaires Culturelles.

Document 10-11/191 : Mise en non-valeurs de créances dues à l'Institut Malvoz.

Mme LA PRESIDENTE. - Points 3, 4 et 5 de l'ordre du jour : documents 10-11/189 - 10-11/190 - 10-11/191. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Claude JADOT à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. JADOT, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Notre septième Commission réunie ce mardi a examiné les documents 10-11/189, 190 et 191 relatifs à la mise en non-valeurs de créances fiscales dues pour la taxe sur les actions provinciales, de créances dues à la bibliothèque du Service des Affaires Culturelles et enfin de créances dues à l'Institut Ernest Malvoz.

Le Président rappelle que ces non-valeurs s'élèvent respectivement pour la taxe sur les actions provinciales à 120.979 € pour les années 2000,2001 et 2002.

Pour la bibliothèque, il s'agit de 123 créances pour les exercices 2007, 2008, 2009 et 2010 pour un montant 5.388 €.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Pour l'Institut Malvoz, il s'agit de 20 créances pour les exercices 2006, 2007, 2008, 2009 et 2010 pour un montant de 1.088 €.

Hormis un conseiller qui souhaitait connaître le montant total du rôle de la taxe sur les actions provinciales, aucune question n'a été posée pour ces trois rapports.

Cette information sera transmise aux membres de la septième Commission par l'Administration dans les meilleurs délais.

Notre Commission a approuvé ces points par 10 voix pour et 5 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Pouvons-nous passer au vote globalisé des conclusions de la Commission ? Oui !

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Le groupe CDH-CSP

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte les trois résolutions.

Document 10-11/193 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour la fourniture de mobilier pour l'ensemble des établissements provinciaux - Marché stock 2012 - 2014 - Adjudication publique avec publicité européenne.

Document 10-11/194 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché pour l'acquisition d'un équipement d'imagerie médicale - Système numérique indirect avec cassettes et mammographe.

Mme LA PRESIDENTE. - Points 6 et 7 de l'ordre du jour : documents 10-11/193 et 10-11/194. Ces documents ont été regroupés et soumis à l'examen de la septième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Murielle MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

En ce qui concerne le document 10-11/193, un Commissaire demande sur quoi se base la Province pour estimer le volume à commander. Est-ce que l'on fait des projections sur les besoins des années précédentes ?

Il est répondu que le nombre de pièces meubles d'un tel type se calcul sur base de pot commun, donc il y a un budget qui est dédié et sur base d'un inventaire des quantités que l'on devra renouveler. C'est donc un calcul en fonction des budgets alloués et des besoins.

Il est précisé que le nombre de pièces est donné à titre indicatif pour permettre la remise d'un prix à l'unité mais que la Province n'a pas d'obligation d'acheter ce nombre.

Un Commissaire demande ensuite si on ne devrait pas encourager les communes à participer à ce marché. Le Député répond que si un besoin naît dans le chef d'une commune, la commune peut en effet se servir du marché stock.

Le Commissaire répond alors qu'il faudrait le faire savoir d'avantage.

Le Député dit qu'il va examiner la question, il faudrait faire des propositions au niveau de la coordination des pouvoirs locaux et faire une note récapitulative de tous les marchés stock de la Province à proposer dans le cadre de la supracommunalité si chère à notre Président.

Nous avons également examiné le document 01-11/194 relatif au marché de fourniture d'un équipement d'imagerie médicale. Il est proposé de recourir à un appel d'offre général et d'approuver le cahier des charges.

Il n'y a pas eu de question sur ce point et votre Commission vous propose d'accepter ces deux documents par 9 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions pour le premier point et 10 voix pour, 0 voix contre et 5 abstentions pour le second.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission pour le document 10-11/193.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Nous passons au vote des conclusions de la Commission pour le document 10-11/194

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO M. POUSSART

Qui est contre ? Le groupe CDH-CSP

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/195 : Services provinciaux : Prise de connaissance trimestrielle des travaux relevant du budget extraordinaire adjugés à un montant inférieur à 67.000,00 € hors TVA.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 8 de l'ordre du jour : document 10-11/195. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Antoine NIVARD à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. NIVARD, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie le mardi 20 septembre 2011 pour la prise de connaissance trimestrielle des travaux réalisés.

Ce projet de résolution n'a apporté aucun commentaire ni remarque. C'était une prise de connaissance

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Comme on a dit, il s'agit d'une prise de connaissance. Le Conseil a donc pris connaissance de ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Document 10-11/196 : Aliénation du bâtiment sis Boulevard de la Constitution, 19 à 4020 LIEGE.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 9 de l'ordre du jour : document 10-11/196. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Donc il s'agit de l'aliénation d'un bâtiment sis Boulevard de la Constitution, 19 à LIEGE. Donc, il n'y a eu aucune remarque donc on décidé de procéder à la mise en vente de gré à gré de l'immeuble, d'aliéner l'immeuble à l'ASBL « La Manivelle » pour le prix de 700.000 €.

Il n'y a pas eu ni question ni remarque. Donc le vote, 7 voix pour, 4 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/197 : Perspective d'acquisition d'un hangar sis rue Ponthière à Amay en vue de permettre le stockage du sel de déneigement.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 10 de l'ordre du jour : document 10-11/197. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme Marlène BONGARTZ-KAUT à nous en faire connaître les conclusions. Je crois que Mme BONGARTZ est remplacée par M. GILLON. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 20 septembre et a examiné le document 10-11/197 intitulé « Perspective d'acquisition d'un hangar sis rue Ponthière à Amay, en vue de permettre le stockage du sel de déneigement ».

Après les problèmes d'approvisionnement en sel et de déneigement durant l'hiver dernier, la Province a décidé de chercher un endroit pour stocker 20.000 tonnes de sel.

Pour les 59 communes qui ont adhéré à ce jour à l'opération provinciale, il fallait trouver un endroit de stockage unique qui répond à différents critères. Cet endroit a été trouvé dans le zoning industriel d'Amay. Il est couvert et fermé, à l'abri de l'humidité et d'environ 8.000 m², d'une hauteur de 10 mètres, le sol étant étanche et l'endroit se localise le long d'une voie fluviale et près de voies de circulation importantes pour pouvoir desservir toute la province.

La valeur vénale du site a été fixée à 5.200.000 € par un notaire mais suite à des négociations, le propriétaire a consenti la vente pour le prix de 2.350.000 €.

Quelques questions ont été posées : quel usage sera fait de cet endroit en été ? Comme on a pris l'hiver dernier comme référence et que la quantité est basée sur le maximum, on espère donc garder un stock même en été.

Quel usage est fait du terrain libre autour du hangar ? Il faut des airs de manœuvres car les transports risquent d'être importants et on envisage, dans le futur peut être d'autres destinations pour ce terrain.

Quel sera le coût du stockage pour les communes ? Le stockage ne coûtera rien aux communes. Va-t-on engager du personnel ? Non, le personnel affecté à la Régie des Bâtiments sera transféré de manière ponctuelle. Donc, c'est par 6 voix pour, 0 voix contre et 3 abstentions que votre huitième Commission vous propose d'adopter ce projet.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/198 : Services provinciaux : Marché public de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du rez-de-chaussée du Bâtiment Opéra - Lot 1 : gros-œuvre et parachèvements.

Mme LA PRESIDENTE. - Point 11 de l'ordre du jour : document 10-11/198. Ce document a été soumis à l'examen de la 8^{ème} Commission. J'invite le rapporteur, M. Jean-Luc NIX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. NIX, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Votre 8^{ème} commission s'est réunie ce mardi 20 pour examiner le document 10-11/198 : marché de travaux - mode de passation et conditions de marché pour les travaux de rénovation du rez-de-chaussée du bâtiment Opéra - Lot 1 : Gros œuvre et parachèvement

Ce point n'a suscité ni remarque, ni question.

Votre 8^{ème} commission vous propose d'adopter ce point par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Document 10-11/192 : Modification n° 27 de la Représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations : remplacement de Mme Jehane KRINGS, Conseillère provinciale démissionnaire, et autres modifications dans les mandats du groupe PS.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 1 de l'ordre du jour : document 10-11/192. Ce document a été soumis à l'examen du Bureau du Conseil. J'invite le rapporteur, M. André DENIS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. DENIS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Votre Bureau vous propose par consensus d'adopter les trois projets de résolutions annexés au rapport du Collège provincial et relatif à la modification n°27 de la représentation provinciale au sein des diverses sociétés et associations en remplacement de Mme Jehane KRINGS, Conseillère provinciale démissionnaire et modifications dans les mandats du groupe PS.

Je vous remercie pour votre attention.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions du Bureau Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte lesdites résolutions.

Document 10-11/203 : Intercommunale du Circuit de Spa-Francorchamps - Assemblée générale extraordinaire fixée au 30 septembre 2011.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 2 de l'ordre du jour : document 10-11/176. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission.

J'invite le rapporteur, Mme MAUER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Mme MAUER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Chers Collègues, Votre Première Commission s'est réunie ce lundi pour examiner le document 10-11/203 portant sur l'intercommunale du circuit de Spa-Francorchamps.

Le Député précise qu'il s'agit d'une dissolution sans liquidation avec un transfert du patrimoine tel quel dans la nouvelle société.

Au niveau des participations, le capital de la Province de 1,7 millions d'euro sera transformé en 190.000 actions de 10 euros.

Le litige concernant la Villa Martini et les terrains enclavés est acté dans les documents, le litige est renvoyé à la nouvelle société. Dans le passif de l'ancienne société.

L'inventaire des biens encore possédés par la Province est fait, il s'agit de les valoriser. La Province n'aurait plus de lien, sauf à travers une représentation à l'A.G.

Un Commissaire pose la question de savoir si une médiation est possible par l'intermédiaire de la Région. Une réponse est faite qu'au niveau des baux emphytéotiques, une harmonisation entre toutes les conventions existantes est en cours, trouver des solutions devrait normalement être facilité au sein de la nouvelle structure.

Une autre question est posée sur la représentation. Une décision du Conseil 26 mars avait en effet fixé la représentation au C.A. Le Député répond que la désignation n'a pas encore été faite par la nouvelle société. Un courrier initial du Ministre prévoyait trois Administrateurs pour la Province, les statuts actuels ne prévoient pourtant pas de représentations.

Le Député précise que la Province prend acte et que avec trois administrateurs, elle ne serait pas en pouvoir de gérer.

Donc la Province estime que la présence à l'AG suffit.

Donc le résultat du vote est de 13 pour, 0 abstention et 0 non.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/204 : Compagnie Intercommunale Liégeoise des Eaux - Souscription de parts sociales de catégorie « B1 ».

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n° 3 de l'ordre du jour : document 10-11/204. Ce document a été soumis à l'examen de la première Commission. J'invite le rapporteur, M. André STEIN à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. STEIN, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. M. le Gouverneur, Mme la Greffière, chers Collègues,

Votre première Commission s'est réunie pour examiner le document 10-11/204, il s'agit de la souscription auprès de la CILE d'un certain nombre de parts. Il s'agit aussi d'une application statutaire et par conséquent d'une opération technique.

Aucune question n'ayant été posée, c'est à l'unanimité que la Commission a adopté la proposition du Collège.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe ECOLO, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/202 : Règlement relatif à l'octroi de subventions provinciales aux collectivités locales et aux associations pour l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures culturelles dédiées aux groupes musicaux amateurs et professionnels.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 4 de l'ordre du jour : document 10-11/202. Ce document a été soumis à l'examen de la cinquième Commission. J'invite le rapporteur, M. Frank THEUNYNCK à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. THEUNYNCK, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Ce lundi 19 septembre, la Commission Culture s'est réunie en vue d'examiner « le règlement relatif à l'octroi de subventions provinciales aux collectivités locales et aux associations pour l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures culturelles dédiées aux groupes musicaux amateurs et professionnel », document 10-11/202.

Après 10 ans d'existence, l'équipe de « Ca balance » a émis le constat d'un manque cruel d'lieux de répétitions qui soient adaptés à une pratique musicale de qualité. Si certains lieux existent bien, ils sont le plus souvent peu adaptés en terme de sécurité, d'acoustique et donc peu aptes à accueillir des groupes musicaux en répétition.

C'est pour pallier cette problématique que le Service Culture entend soutenir l'émergence de lieux de répétition dédiés à la création musicale.

Une fois ces salles mises à niveau, elles feront partie d'un réseau du même type que le réseau « aleph » qui concerne les bibliothèques.

Un budget de 250.000 € sera réservé à ce projet. Les interlocuteurs, pour obtenir ces subsides, seront les Villes et Communes, les Centres culturels, les Maisons de Jeunes ainsi que toute association dotée de la personnalité juridique et reconnue par la Province dans le secteur de la culture. Les investissements n

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

aménagement pour lesquels une subvention peut être octroyée visent la rénovation, l'extension et/ou l'équipement de toute infrastructure culturelle destinée à des activités musicales. Ces subsides seront la plupart du temps limités à 60 % des sommes engagées.

Un Commissaire fait remarquer que le règlement ne figurait pas dans le document mis à disposition sur le portail des Conseillers et que, dans ces conditions, il est difficile de pouvoir en discuter.

Il pose néanmoins la question de savoir si dans cette proposition figure une aide financière aux lieux bien équipés et qui reçoivent déjà une résidence des groupes musicaux avec tous les frais inhérents à ce genre d'entreprises : chauffage, électricité, mise à disposition de personnel de régie etc...

Il lui est répondu que non puisque ce budget est inscrit à l'extraordinaire et ne peut donc servir pour couvrir des frais de fonctionnement.

A une question d'un Commissaire, il est répondu que les subsides sont cumulables.

Le Député informe que le règlement a été rédigé en concertation avec les intéressés et que dès approbation du texte, appel sera lancé aux opérateurs.

Après ce court débat, le document intitulé « Règlement relatif à l'octroi de subventions provinciales aux collectivités locales et aux associations pour l'aménagement et/ou l'équipement d'infrastructures culturelles dédiés aux groupes musicaux amateurs et professionnels » a été adopté par 7 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? M. DRION. M. THEUNYNCK. M. DRION, vous avez la parole.

M. DRION, Conseiller provincial (à la tribune). - Je vous remercie Mme la Présidente. Mes chers Collègues, nous n'aurons pas d'esprit chagrin en Province de Liège, nous savons que les Provinces sont toujours réactives sur tous les événements et donc même si le règlement nous est parvenu avec quelques heures de retard, nous sommes en capacité évidemment d'y réagir.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Deux questions. Il est évident que lorsqu'il y a subventionnement, nous trouvons dans les règlements de quelque pouvoir que ce soit, la grande formule « dans les limites des crédits budgétaires » et donc, il est important, je pense, pour les associations publiques, parapubliques, privées qui seraient demandresses dans cette intervention d'avoir une certaine garantie qu'il y ait une chronologie de prise en considération et donc M. le Député provincial peut-il nous confirmer que les dossiers recevables, réunissant les conditions, seront évidemment éligibles dans la chronologie de leur entrée dans ses services. Je me permets de dire ses services car le règlement nous précise que les demandes doivent être introduites auprès du Député provincial en charge.

Je lis par ailleurs que quelques esprits chagrins pourraient s'inquiéter de ce qu'il n'y ait pas de plafonnement peut-être dans certaines interventions et donc, je pense que ce qui est important pour les associations, c'est d'avoir la garantie que l'on ne va pas servir un seul opérateur ou deux opérateurs mais qu'il y ait évidemment une intervention pour un maximum d'opérateurs locaux.

Je remercie déjà le Collège provincial par la voix de son Député pour la réponse qui nous sera donnée.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Conseiller provincial. J'invite à présent M. THEUNYNCK.

M. THEUNYNCK, Conseiller provincial (à la tribune). - Merci. Il ne me semble pas que je sois vraiment un esprit chagrin mais la question n'est quand même, me titille un peu...

A l'article 6 alinéa 1 du règlement qui concerne le taux d'intervention de base de la Province fixé à 100% du montant admissible, il est chaque fois fait mention d'une somme maximale accordée.

Par contre, à l'alinéa 2 qui concerne le taux d'intervention à 60% maximum du montant admissible, il n'est nulle part fait mention de cette somme maximum attribuée. On fait uniquement référence aux limites du crédit budgétaire.

Cela peut faire craindre que le budget soit alloué à un ou deux chantiers en laissant en rade d'autres structures qui auraient elles aussi besoin d'un coup de pouce pour améliorer leurs infrastructures.

Ne faudrait-il pas indiquer dans le règlement une somme maximum à attribuer par lieu de répétition ? Je vous remercie.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le conseiller provincial. Il n'y a plus d'intervenant ? Je donne la parole à M. le Député provincial.

M. MOTTARD, Député provincial. - Mme la Présidente, Chers Collègues, je voudrais tout d'abord remercier MM. DRION et THEUNYNCK pour leurs questions par rapport à ce beau projet et il est vrai que nous avons eu un petit souci en Commission puisque tous les documents n'avaient pas pu être envoyés aux Commissaires et les questions qui sont posées sont des questions tout à fait pertinentes et dignes de la Commission Culture puisqu'elles résultent d'une analyse précise de ce règlement.

Je voulais peut-être dire à M. DRION d'entrée de jeu, que sa suggestion de prise d'acte des projets me semble évidemment une excellente proposition et moi, je n'ai aucun souci de vous confirmer qu'effectivement, les projets seront étudiés au fur et à mesure qu'ils rentreront auprès des services de la culture et que c'est en fonction de ces entrées que les dossiers suivront leurs cheminements et je pense, puisque nous avons eu l'occasion d'en parler avec les opérateurs, que les cheminements vont être à vitesses différentes puisque nous essayons par ce règlement de couvrir le maximum de situations, on le couvre déjà par les bénéficiaires, que ce soit les communes, les centres culturels, les maisons de jeunes ou les asbl, on a toute une série d'interlocuteurs différents et les situations risquent également d'être particulières puisque certains Centre culturels disposent peut-être d'un local pour lequel une étude architecturale sera brève, l'étude acoustique sera aussi rapide et que le chantier pourrait commencer rapidement et que dans d'autres cas, cela prendra peut-être plus de temps. Mais sur le principe, M. DRION, il n'y a pas de problème.

La remarque de M. THEUNYNCK m'amène à faire deux réflexions. La première c'est que si nous avons limité par un montant fixe, c'est parce que l'intervention provinciale est couverte à 100%. Il nous a semblé important d'y mettre un plafond et ce plafond correspond à ce que nous avons pu étudier en moyenne par rapport à des projets similaires.

Le deuxième aspect c'est la crainte que vous avez de concentrer peut-être sur un projet ou deux projets et d'épuiser le crédit budgétaire que je rappelle est de 250.000 euros.

Je pense que ces craintes ne sont pas fondées pour deux raisons. La première c'est que nous parlons bien de lieux de répétitions pour de la rénovation et non pas de l'acquisition, donc de la rénovation et qu'un lieu de répétition en moyenne fait entre,

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

va tourner autour de 25 m², 30m² et que d'après les informations que nous avons pu obtenir, notamment auprès de structures qui s'investissent dans ce domaine et vous l'avez rappeler dans votre rapport que c'était le fruit de la réflexion de l'équipe « ça balance » que des projets semblables à celui-ci existent, je pense notamment en France, à Nancy, à l'autre canal et que la moyenne du coût à la louche est d'environ 1.000 euros/ m² et donc le projet d'un lieu de répétition devrait tourner autour de 30.000 EUR et donc, on ne pourra pas, par définition, consacrer des sommes importantes pour un lieu de répétition. L'autre alternative c'est qu'il pourrait y en avoir plusieurs sur le même lieu, mais ça, c'est évidemment un autre cas d'école.

La deuxième observation, vous l'avez également mentionné dans votre rapport, c'est que notre préoccupation est de constitué un réseau de lieux de répétitions en province de liège et qui dit réseau dit évidemment plusieurs lieux éparpillés sur tout le territoire et donc cette préoccupation d'être présent sur tout le territoire provincial nous amènera à multiplier les projets et nous espérons soutenir en moyenne 7 ou 8 projets par an et donc, je pense que cela rencontrera votre préoccupation et j'espère en tout cas vous avoir rassuré pour vous permettre de vous rallier à la majorité pour soutenir ce projet. Merci beaucoup.

Mme LA PRESIDENTE. - Merci M. le Député provincial. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/205 : Mise à disposition de la Commune de Sprimont d'un fonctionnaire provincial chargé de la poursuite des infractions aux règlements adoptés en application de l'article 119bis de la nouvelle loi communale.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 5 de l'ordre du jour : document 10-11/205. Ce document a été soumis à l'examen de la 7ème Commission. J'invite le rapporteur, M. Denis BARTH, à nous en

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. BARTH, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues,

Votre commission propose, sans remarque, ni question, par 9 voix pour et 5 abstentions de porter secours à la Commune de Stoumont.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/207 : Services provinciaux : Marché de fournitures - Mode de passation et conditions de marché de fournitures : acquisition d'un conteneur d'entraînement sur feu de gaz pour les exercices pratiques et l'aménagement d'un parcours d'entraînement ARI.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 6 de l'ordre du jour : document 10-11/207. Ce document a été soumis à l'examen de la 7ème Commission. J'invite le rapporteur, Mme Isabelle FRESON, à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

Mme FRESON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Chers Collègues, votre 7^{ème} Commission a examiné le document 10-11/207. Ce sera très bref puisque qu'il n'y a pas eu de remarque et c'est par 9 voix pour et 4 abstentions que votre Commission vous

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

propose d'adopter le rapport.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la sixième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/208 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de trottoirs existants route de Wavre dans le tronçon de la route provinciale reliant la rue de Merdorp à la ferme du Chapitre à Thisnes.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 7 de l'ordre du jour : document 10-11/208. Ce document a été soumis à l'examen de la 8ème Commission. J'invite le rapporteur, M. José SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. SPITS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Notre 8^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 20 septembre pour examiner le point concernant les travaux précités. Il s'agit de travaux dans le secteur de Hannut. Une adjudication publique pour un montant de 118.122 EUR TVAC. Le but de ces travaux étant la sécurisation des usagers faibles par le placement de bordures, le revêtement de pavés hydrocarbonés suivant les endroits.

La présentation n'a pas donné lieu à des questions. Le point a été soumis au vote et adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la septième Commission.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/209 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de création de zones de parcage sur le site de l'Institut provincial d'Enseignement de Promotion social de Huy-Waremme (IPES II)

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°8 de l'ordre du jour : document 10-11/209. Ce document a été soumis à l'examen de la 8ème Commission. J'invite le rapporteur, Mme Betty ROY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme ROY, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente.

Votre huitième Commission s'est réunie ce mardi 20 septembre afin d'examiner notamment le point suivant : « Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de création de zones de parcages sur le site de l'Institut Provincial de l'Enseignement de Promotion Sociale de Huy-Waremme (IPES 2) », document 10-11/209.

Il s'agit en fait d'un projet de partenariat entre la Ville de Waremme et la Province qui permettra de résoudre les difficultés de stationnement aux alentours de l'Institut provincial.

La Ville de Waremme se chargera de créer un parking public comprenant 36 emplacements. Elle reverra également la géométrie des routes avoisinantes.

La Province quant à elle investira un montant estimé à 385.324,50 € TVA comprise pour la création de 59 emplacements de parking à l'intérieur de l'enceinte de l'Institut.

Le parking extérieur sera libre d'accès tandis que celui de l'Institut provincial sera contrôlé. On y placera des barrières

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

électriciens.

Il y aura des places réservées aux personnes à mobilité réduite et, à l'extérieur comme à l'intérieur, on réalisera un équipement complet et convivial pour les automobilistes à l'instar des parkings de covoiturage. Notre Député insiste particulièrement sur la volonté provinciale de respecter la philosophie d'accueil et de convivialité.

Après toutes ces explications, le Président a fait procéder au vote et c'est par 6 votes pour, 0 contre et 3 abstentions que votre huitième Commission a approuvé la proposition de passage et les conditions du marché.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/210 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de la pelouse synthétique du terrain inférieur du Centre d'Entraînement et de Formation de Haut niveau de football de la Région Wallonne (CREF) par une pelouse entièrement synthétique.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°9 de l'ordre du jour : document 10-11/210. Ce document a été soumis à l'examen de la 8ème Commission. J'invite le rapporteur, Mme KAUT, qui sera remplacée par M. GILLON à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Votre 8^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 20 septembre et a examiné le document 10-11/210 intitulé Service provincial - Marché de travaux et mode de passation et conditions de marché pour les travaux de renouvellement de la pelouse synthétique du terrain inférieur du Centre d'entraînement de haut niveau de football de la Région wallonne par une pelouse entièrement synthétique.

Cette entreprise est rendue nécessaire par la vétusté de la pelouse synthétique soumise à un usage intensif pour l'usage de nouvelles techniques en matière, on obtiendra une finition beaucoup plus résistante de la nouvelle pelouse, l'ancienne a une durée de 10 ans. Le montant global est estimé à 435.237 € et c'est par 6 voix pour 0 contre et 3 abstentions que votre 8^{ème} Commission vous propose d'adopter le projet.

Merci.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

Le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/211 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour les travaux de sécurisation des bâtiments contre l'incendie - Installation d'une détection incendie, d'un éclairage de sécurité et d'un système alerte - alarme à l'Ecole Polytechnique de Herstal et à l'Institut provincial d'Enseignement secondaire de Herstal.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°10 de l'ordre du jour : document 10-11/211. Ce document a été soumis à l'examen de la 8ème Commission. J'invite le rapporteur, M. SPITS à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

M. SPITS, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Notre commission s'est réunie pour examiner ce point intitulé 10-11/211 concernant la sécurisation des bâtiments contre l'incendie notamment l'école polytechnique de Herstal et à l'institut provincial d'Enseignement de Herstal.

Il s'agit de travaux en adjudication publique pour un montant de 144.804 € TVAC avec un dossier technique spécial qui concerne la sécurité des personnes et qui correspond à une demande du Service régional d'Incendie.

Le point n'a donné lieu à aucune question et est adopté par 6 voix pour et 3 abstentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART, le groupe ECOLO.

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/212 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la mise en conformité des ascenseurs à l'Internat de l'Ecole Polytechnique de Verviers.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire n°11 de l'ordre du jour : document 10-11/212. Ce document a été soumis à l'examen de la 8ème Commission. J'invite le rapporteur, Mme Denise BARCHY à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole Mme la Conseillère provinciale.

Mme BARCHY, rapporteur (à la tribune). - Madame la Présidente, Chers Collègues, la 8^{ème} Commission s'est réunie le mardi 20 pour examiner le point présenté par Mme la Présidente et qui concerne le remplacement de deux petits ascenseurs à l'EP de Verviers.

Après avoir entendu les explications, il s'avère que le remplacement est tout à fait nécessaire parce qu'ils sont vétustes et

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

non conformes à la législation de 2003.

Il n'y a eu aucune question, par 6 voix pour, 0 contre et 3 abstentions, la 8^{ème} Commission vous propose d'adopter le projet de résolution.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci Mme la Conseillère provinciale. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la huitième Commission.

Qui est pour ? Le groupe ECOLO, le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/213 : Services provinciaux : Plan triennal modifié 2010-2011-2012 détaillant les investissements d'intérêt public pour lesquels des subventions par la Région Wallonne sont sollicités.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 12 de l'ordre du jour: document 10-11/180. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, Mme BONGARTZ ou son remplaçant à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. GILLON, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

La 8^{ème} Commission s'est d'abord réunie ce mardi 20 septembre et a examiné le document 10-11/213 intitulé « Service provinciaux : plan triennal modifié 2010, 2011, 2012 détaillant les investissements d'intérêt public pour lesquels des subventions par la Région wallonne sont sollicitées et plus particulièrement pour l'immeuble Charlemagne et la Maison de la Formation.

Après des contacts avec des représentants de la Région wallonne, elle s'est à nouveau réunie ce jour pour scinder en trois

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

phases les travaux 2011.

Les modifications suivantes ont été proposées: un, abords et parking ; deux, gros-œuvre et chauffage ; trois, électricité et en 2012, parachèvements.

Le point n'a pas fait l'objet de question.

C'est par 9 pour, 0 contre et 6 abstentions que votre 8^{ème} Commission vous propose d'adopter ce projet.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/214 : Services provinciaux : Marché de travaux - Mode de passation et conditions de marché pour la construction de la Maison provinciale de la Formation - Phase 2 - Electricité.

Mme LA PRESIDENTE. - Point complémentaire 12 de l'ordre du jour: document 10-11/214. Ce document a été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. Bernard MARLIER à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. MARLIER, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

Notre 8^{ème} Commission s'est réunie ce mardi 20 septembre pour étudier : marché de travaux, mode de passation et conditions de marché pour les travaux d'électricité de la construction de la phase 2 de la Maison provinciale de la Formation à Seraing.

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Ce point n'a généré aucun commentaire et aucune question et le vote s'est terminé par 6 pour et 3 absentions.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Non. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

Document 10-11/215 : Cession de voirie - Reprise des voiries provinciales par la Commune de Bassenge.

Document 10-11/216 : Cession de voirie - Reprise des voiries provinciales par la Ville de Liège.

Mme LA PRESIDENTE. - Points complémentaires 14 et 15 de l'ordre du jour: documents 10-11/215 et 216. Ces documents ont été soumis à l'examen de la huitième Commission. J'invite le rapporteur, M. LUX à nous en faire connaître les conclusions. Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. LUX, rapporteur (à la tribune).- Merci Mme la Présidente. Chers Collègues.

C'est mardi dernier, la 8^{ème} Commission s'est réunie pour examiner les points 215 et 216 reprise de la Commune de Bassenge des tronçons de voirie provinciale traversant son territoire.

Après quelques questions/ réponses sur la procédure de cessation de la rue H. Van der Wielen et de la Place de Brus d'une longueur de 558 mètres à Bassenge et de 1140 m de la rue F. Lefebvre à la Ville de Liège, la commission est passée au vote, 6 pour et 3 absentions.

Je vous remercie.

Mme LA PRESIDENTE.- Merci M. le Conseiller provincial. J'ouvre

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

la discussion générale. Quelqu'un souhaite intervenir ? Vous avez la parole M. le Conseiller provincial.

M. NIVARD, Conseiller provincial (à la tribune). - Mme la Présidente, MM. les Députés, Mme la Greffière, M. le Gouverneur, Mme la Députée, Chers Collègues, mon intervention au nom du groupe CDH-CSH simplement pour vous dire et plus particulièrement sur le dossier 215 que nous sommes heureux de l'aboutissement de ce dossier qui concerne la cession d'un tronçon de voirie provinciale à Glons, tronçon donc qui va être cédé à la Commune de Bassenge.

En fait, il s'agit ici d'une demande pour laquelle j'étais déjà intervenu à plusieurs reprises entre autre dans l'entretien de la voirie provinciale sur le tronçon Rocourt-Glons et donc nous ne pouvons en être qu'heureux. Et c'est aussi l'aboutissement des démarches que les uns et les autres nous avons pu avoir dans le cadre du Village provincial où nous avons eu des échanges très fructueux qui ont pu amener à l'aboutissement de ce dossier qui tient à cœur et à l'une et à l'autre, nous ne pouvons que nous en réjouir, nous vous en remercions.

Mme LA PRESIDENTE. - M. le Député rien à ajouter ?

M. PIRE, Député provincial (de son banc). - M. le Bourgmestre de Bassenge est venu lors de la séance thématique dire la satisfaction qui était la sienne. Tout le monde est content. Tout va bien.

Mme LA PRESIDENTE. - Je vous remercie. Je clos la discussion générale. Nous passons au vote des conclusions de la Commission de ces deux documents.

Qui est pour ? Le groupe PS, le groupe MR, le groupe CDH-CSP, Le groupe ECOLO, M. POUSSART

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

(Voir procès-verbal officiel).

A l'unanimité, le Conseil adopte ladite résolution.

VIII.- Approbation du procès-verbal de la réunion précédente

SEANCE PUBLIQUE DU 22 SEPTEMBRE 2011

Mme LA PRESIDENTE.- Aucune réclamation n'ayant été déposée en ce qui concerne la rédaction du procès-verbal de la réunion du 16 juin 2011, je le déclare approuvé.

VII.- Clôture de la réunion

Mme LA PRESIDENTE. - Je déclare close la séance publique de ce jour.

La réunion publique est levée à 16h50.

VIII- Huis clos

Mme LA PRESIDENTE.- En application de l'article L2212-15 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation et de l'article 56 de notre Règlement d'Ordre Intérieur, je prononce le huis clos pour la suite de nos travaux de ce jour.

Je prierai Mesdames et Messieurs les responsables de l'enregistrement et de la sonorisation de bien vouloir prendre les mesures qui s'imposent pour ce huis clos ; également Messieurs les fonctionnaires et représentants de la presse de bien vouloir quitter notre salle, sans oublier que Messieurs les huissiers veilleront d'une part à ce que les tribunes réservées au public soient libérées et d'autre part, à ce que les portes de cette salle soient fermées.

Enfin, je vous demanderai, avant d'aborder le point à huis clos, de veiller afin de respecter la procédure, à éviter autant que possible toute sortie et entrée intempestive de la salle.